

## Conditions de remboursement de l'ostéodensitométrie (remboursé 1x /5 ans)

Depuis le 1er août 2010, l'Inami prévoit un remboursement de la densitométrie osseuse aux patients présentant des facteurs de risque suivants :

### 1. Groupe 1 :

Femmes de plus de 65 ans ayant des antécédents familiaux d'ostéoporose à savoir une fracture de la hanche chez un membre de la famille au 1er ou au 2ème degré.

### 2. Groupe 2 :

Quel que soit l'âge ou le sexe si au moins un des facteurs suivants est présent :

- Fracture-tassement par fragilité (atraumatique) non oncologique de la colonne vertébrale
- Antécédents de fracture périphérique par fragilité (atraumatique) à l'exclusion des fractures survenues aux doigts, aux orteils, au crâne, à la face ou à la colonne cervicale
- Patients présentant une corticothérapie prescrite de plus de 3 mois consécutifs à un équivalent de >7,5 mg prednisolone/jour
- Patients oncologiques sous thérapie anti-hormonale ou en ménopause à la suite d'une thérapie oncologique
- Patients atteints au moins d'une des affections à risque suivantes :

1° polyarthrite rhumatoïde

2° hyperthyroïdie évolutive non traitée

3° hyperprolactinémie

4° hypogonadisme de longue durée (y compris orchidectomie thérapeutique ou traitement de longue durée par "gonadotrophine-releasing-hormone")

5° hypercalciurie rénale

6° hyperparathyroïdie primaire

7° osteogenesis imperfecta

8° Maladie/Syndrome de Cushing

9° anorexia nervosa avec BMI <19kg/m<sup>2</sup>

10° ménopause précoce <45 ans

L'examen n'est remboursé par la mutuelle que 1x tous les 5 ans.